

Le 20 septembre 2013

*'Par dépôt électronique et courrier'*

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet :** **Dossier R-3854-2013**  
*Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année  
tarifaire 2014-2015*

---

Chère Consœur,

Conformément aux directives de la décision D-2013-124, le GRAME dépose par la présente ses observations finales portant sur les mesures visant les exploitations agricoles proposées par le Distributeur dans le cadre du dossier cité en objet.

Aussi, en réponse à votre correspondance datée de ce jour (20 septembre 2013) et tel qu'énoncé au paragraphe 37 de sa demande d'intervention, le GRAME ne participera pas à l'audience portant sur cette demande prioritaire du Distributeur, considérant qu'il en recommande l'approbation sans réserve.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

p.j. (1)  
cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)